

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT GAUDENS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTAUBAN DE LUCHON  
N° 19-2017**

**SEANCE DU 16 Août 2017**

**Nombre de membres :  
11  
En exercice : 11  
Délibérant : 8**

L'an deux mille dix-sept et le seize Août, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Jean SICART, Maire

**PRESENTS :** Mrs Claude CAU, Mme Isabelle AUFRERE, Mr Jean Pierre TALAZAC, Mr Louis DESCAZAUX, Mr Pierre CASSE, Mme Nadine GRAND.

**PROCURATION(S):** Mr Laurent GAYS à Mme Nadine GRAND.

**ABSENTS EXCUSES:** Mr Sébastien REY, Mr Laurent GAYS, Mme Maryse OUSSET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T : Mme Nadine GRAND.

**OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier électronique adressé par les services de la trésorerie de bagnères de Luchon proposant une liste d'admission en non-valeur de sommes irrécouvrées pour un montant total de 874.49 €.

Il expose qu'il convient de délibérer afin de pouvoir procéder à l'écriture comptable correspondante.

Le Conseil Municipal délibère :

- Accepte la lise d'admission en non-valeur émise par les services de la trésorerie dont le montant total s'élève à la somme de 874.49 €
- Dit que cette somme fra l'objet d'un mandat au compte 6541 pour ladite somme.
- Délègue Monsieur Le Maire pour la signature de tous actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jean SICART

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 07 septembre 2017